

## **DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE**

### **Les enjeux de la formation à la conduite**

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une préoccupation pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

### **Le déroulement de la formation**

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

## Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, rendez-vous au centre d'examen par votre propre moyen ou avec votre moniteur muni de votre carte d'identité valide. Puis l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

### CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (CEPC)

 **Félicitations, vous venez d'obtenir le permis de conduire.**  
Ce document vaut comme titre de conduite pendant quatre mois à partir du 09/01/2024.

Prénom(s), NOM		Numéro de dossier ou NEPH		Votre résultat	
Amand, BOUDIER		983354655983		Favorable	
Date d'examen	Catégorie	Examineur ou examinatrice	Code(s) spécifique(s)		
09/01/2024	B	inspecteur_6	78 Limité aux véhicules à changement de vitesse automatique, 01.01 Lunettes		

**Attention :** Ce certificat d'examen du permis de conduire n'est valable que pour la conduite en France. Par ailleurs, pour les seules personnes concernées, la validité de ce certificat est liée à l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical.

**VOTRE RÉSULTAT**

Le présent certificat, accompagné d'une pièce d'identité, tient lieu de permis de conduire sur le territoire national au regard des forces de l'ordre pendant un délai de quatre mois, en attendant la remise du titre définitif, soit à dater du jour de l'examen, soit à compter du jour indiqué dans la mention « Vaut titre de conduite à compter du .../.../... » si celle-ci est renseignée, soit pour les candidats aux catégories D ou DE qui bénéficient des dispositions relatives à l'âge prévues aux articles R. 3314-4 et R. 3314-6 du code des transports ont passé l'épreuve en circulation du permis de conduire sans avoir atteint l'âge de 24 ans révolus, après obtention de la Formation Initiale Minimale Obligatoire (FIMO) mentionnée à l'article R. 3314-5 du code des transports, dans un délai inférieur à un an suivant la date de réussite mentionnée sur le présent document, et dans le respect des conditions fixées à l'article R. 3314-2-6 du code des transports.

Toutefois, ce délai de quatre mois s'entend sans préjudice du délai fixé par l'avis médical d'aptitude à la conduite qui vous a été délivré à l'issue de votre éventuel contrôle médical.

Votre conduite a été jugée satisfaisante dans son ensemble et votre permission de conduire (sauf) au regard des règles du code de la route, sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres usagers.

Vous manquez cependant encore d'expérience. Au fil des kilomètres, vous devrez acquérir la pratique nécessaire pour consolider vos compétences, et donc accroître votre sécurité. N'oubliez pas que, sauf indication contraire de la réglementation, vous êtes un conducteur ou une conductrice novice (ou novice) à des limitations de vitesses spécifiques et à une période probatoire.

Des mentions additionnelles ou restrictives peuvent être indiquées sous forme codifiée sur le présent certificat, conformément aux dispositions réglementaires.

**RENSEIGNEMENTS**

- Sur [www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)
- Auprès de la préfecture ou de la direction départementale interministérielle en charge de l'examen du permis de conduire.

 Jeune conducteur, c'est 0 verre d'alcool. N'oubliez pas de désigner votre SAPI !

## **DÉROULEMENT DE LA FORMATION AUX CATEGORIE « A1 ETA2 » DU PERMIS DE CONDUIRE**

### **Les enjeux de la formation à la conduite**

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclettes sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

### **Le déroulement de la formation**

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser correctement.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

### CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (CEPC)

 **Félicitations, vous venez d'obtenir le permis de conduire.**  
Ce document vaut comme titre de conduite pendant quatre mois à partir du 11/04/2024.

Prénom(s), NOM	Numéro de dossier ou NEPH	Votre résultat
		<b>Favorable</b>

Date d'examen	Catégorie	Examineur ou examinatrice	Code(s) spécifique(s)
11/04/2024	A2	02456	-

**Attention :** Ce certificat d'examen du permis de conduire n'est valable que pour la conduite en France. Par ailleurs, pour les seules personnes concernées, la validité de ce certificat est liée à l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical.

#### VOTRE RÉSULTAT

Le présent certificat, accompagné d'une pièce d'identité, tient lieu de permis de conduire sur le territoire national au regard des forces de l'ordre pendant un délai de quatre mois, en attendant la remise du titre définitif, soit à dater du jour de l'examen, soit à compter du jour indiqué dans la mention « Vaut titre de conduite à compter du .../.../... » si celle-ci est renseignée, soit pour les candidats aux catégories D ou DE qui bénéficient des dispositions relatives à l'âge prévues aux articles R. 3314-4 et R. 3314-6 du code des transports ont passé l'épreuve en circulation du permis de conduire sans avoir atteint l'âge de 24 ans révolus, après obtention de la Formation Initiale Minimale Obligatoire (FIMO) mentionnée à l'article R. 3314-5 du code des transports, dans un délai inférieur à un an suivant la date de réussite mentionnée sur le présent document, et dans le respect des conditions fixées à l'article R. 3314-28 du code des transports.

Toutefois, ce délai de quatre mois s'entend sans préjudice du délai fixé par l'avis médical d'aptitude à la conduite qui vous a été délivré à l'issue de votre éventuel contrôle médical.

Votre conduite a été jugée satisfaisante dans son ensemble et doit vous permettre de circuler seul(e) au volant dans le respect des règles du code de la route, sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres usagers.

Vous manquez cependant encore d'expérience. Au fil des kilomètres, vous devrez acquérir la pratique nécessaire pour consolider vos compétences, et donc accroître votre sécurité. N'oubliez pas que, sauf indication contraire de la réglementation, vous êtes un conducteur ou une conductrice novice, soumis(e) à des limitations de vitesses spécifiques et à une période probatoire.

Des mentions additionnelles ou restrictives peuvent être indiquées sous forme codifiée sur le présent certificat, conformément aux dispositions réglementaires.

**RENSEIGNEMENTS**

- Sur [www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)
- auprès de la préfecture ou de la direction départementale interministérielle en charge de l'examen du permis de conduire.

 Jeune conducteur, c'est 0 verre d'alcool. N'oubliez pas de désigner votre SAM !

## Comment se déroule l'examen ?

Le jour de l'examen, rendez-vous à l'auto-école de la Rivière des Pluies muni de votre carte d'identité valide, direction le centre d'examen.

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;

- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

# DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « AM » DU PERMIS DE CONDUIRE

## Définition

Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm<sup>3</sup> (4kW pour les cyclomoteurs électriques) et une vitesse maximale égale à 45 km/h.

Le permis AM est obligatoire pour conduire un deux-roues dès 14 ans.

## Déroulement

Il faut avoir obtenu l'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de niveau 1 ou 2 ou l'ASR pour suivre une formation pratique de 8 heures minimum assurée par une auto-école.

À l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre un Brevet de Sécurité Routière : il correspond à la catégorie AM du permis de conduire.

Vous pourrez conduire un scooter dès que vous serez en possession du permis AM.

## La formation pratique est constituée de trois phases :

- une phase d'enseignement hors circulation (durée 2h),
- une phase de conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique, (durée 5h),
- une phase de sensibilisation aux risques (durée 1h).

## **Avec le permis AM option cyclo**

On peut :

- conduire un cyclomoteur à deux ou trois roues dont la cylindrée est limitée à 50 cm<sup>3</sup> et la vitesse à 45 km/h,
- conduire un quadricycle léger à moteur (catégorie L6e : cylindrée maxi à 50 cm<sup>3</sup>, vitesse 45 km/h).

**ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION PRATIQUE  
DU BREVET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

**CODES  
ROUSSEAU  
+0**

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 8 novembre 2012 dans les conditions d'obtention du Brevet de Sécurité Routière correspondant à la catégorie AM (du permis) de conduire.

Nom de l'organisme de formation \_\_\_\_\_  
N° d'agrément \_\_\_\_\_ N° de SREN ou SRET \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral \_\_\_\_\_

atteste que :

Nom de famille \_\_\_\_\_  
Nom d'usage \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Date de naissance \_\_\_\_\_ Lieu de naissance \_\_\_\_\_

a suivi les sept heures de formation pratique :

option cyclomoteur  option quadricycle léger à moteur

Date de délivrance de l'attestation \_\_\_\_\_ Cachet de l'organisme ayant dispensé la formation et signature du titulaire de l'agrément \_\_\_\_\_  
Signature du bénéficiaire de la formation \_\_\_\_\_

Le titulaire de la présente attestation, pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, est autorisé à conduire, sur le territoire national, les cyclomoteurs ou les quadricycles légers à moteur.

141 0000000000011

## DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE «B78 en boîte manuelle» DU PERMIS DE CONDUIRE

Cette formation a pour but de mettre en confiance l'élève venant de voiture embrayage automatique sur une voiture avec embrayage manuel.

Cette formation doit se faire sur une voiture manuelle avec un moniteur diplômé de l'autorisation d'enseigner.

Le déroulement des séances se fait sur une durée de 7 heures et se décompose de plusieurs exercices.

### Le déroulement de la formation :

- Comprendre et savoir utiliser le point de patinage de l'embrayage ;
- Savoir réaliser un démarrage en côte ;
- Pouvoir changer les vitesses sans altérer les autres tâches de la conduite ;
- Adopter les techniques de l'éco-conduite ;
- Savoir adapter les vitesses aux conditions de circulation et à l'environnement.

A la suite de cette formation, l'auto-école fera un bilan pour savoir vos ressentis, vos impressions et si vous vous sentez en sécurité pour valider cette formation car aucun examen final ne sera fait par un inspecteur du permis de conduire. Nous nous verrons ensuite envoyer les documents pour la fabrication de votre future catégorie de permis pour Ants qui vous mettra en la possession du nouveau titre permis B valide par nos soins.

ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION B (B78)  
Modèle conforme à l'article du 17 janvier 2013

**Le prestataire**

N° SIRET ou SIRET : \_\_\_\_\_ N° d'agencement : \_\_\_\_\_  
Date et lieu de délivrance de l'agrément professionnel : \_\_\_\_\_  
Nom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

**L'élève qui**

Nom de famille : \_\_\_\_\_ Nom d'usage : \_\_\_\_\_  
Prénoms : \_\_\_\_\_  
Né(e) le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Date d'obtention du permis B : \_\_\_\_\_  
N° du permis de conduire : \_\_\_\_\_

A noter les sept heures de la formation visées pour les titulaires de la catégorie B du permis de conduire en cas de la conduite d'un ensemble composé d'un véhicule tracteur relevant de la catégorie B auquel est attaché une remorque dont le PTAC est supérieur à 750 kilogrammes, lorsque le permis du véhicule tracteur et de la remorque est supérieur à 7 500 kilogrammes sans excéder à 200 kilogrammes.

Date de délivrance de l'attestation : \_\_\_\_\_

Signature du bénéficiaire de la formation : \_\_\_\_\_

Cachet de l'organisme ayant dispensé la formation et agrément de l'État de l'agencement : \_\_\_\_\_

Annexe 1001 - La date de la présente attestation ne sera notifiée à conduire un ensemble tel que défini à l'article 1° du présent article si-dessus qu'à compter du jour où il sera en possession du titre de conduire correspondant.

## DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE «125cc» DU PERMIS DE CONDUIRE

Cette formation se fait sur des véhicules appartenant à l'établissement soit sur 125 cm<sup>3</sup> moto ou 125cm<sup>3</sup> scooter et relié par radio obligatoirement entre élève et moniteur durant la formation pratique. L'équipement 2 roues homologué est obligatoire par l'élève pour la formation (à apporter par ses soins).

Cette formation doit être faite par un moniteur moto diplômé de l'autorisation d'enseigner pour cette catégorie.

### Le déroulement :

- **La formation théorique : (2 heures)**

Elle est focalisée sur la sensibilisation aux dangers liés à la moto, l'importance de s'équiper avec une bonne protection (casque homologué à la bonne taille avec dispositifs réfléchissants, blouson etc...).

- **La formation pratique hors circulation : (2 heures sur plateau)**

Elle permet de prendre en main la moto avec un bon positionnement sur la moto, une prise en main à allure lente et également à allure normale avec l'importance du regard. De plus, vous aurez une connaissance sur les techniques d'urgences (freinages ou évitements d'obstacles) ainsi que des notions d'équilibre à avoir avec et sans passager...

- **La formation pratique en circulation : (3 heures en circulation)**

Après la partie théorique et la partie hors circulation, il est temps de mettre en application ce que vous avez appris auparavant. Vous devez être capable d'adapter votre vitesse aux circonstances de la circulation, de bien choisir votre voie de circulation, de savoir passer les intersections en toute sécurité, de savoir négocier un virage etc..

A la fin de cette formation, nous vous délivrons une attestation sous forme de carte avec une photo d'identité qui vous permettra de justifier votre formation 7 heures auprès des forces de l'ordre ainsi que de votre assurance.

ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION A LA CONDUITE DES MOTOCYCLETTES LEGERES ET DES VEHICULES DE LA CATEGORIE 125cc	
Photo	Nom _____
	Prénom _____
	N(x) le _____
	A _____
	Date d'obtention de la catégorie B du permis : _____
Signature du titulaire :	N° du permis de conduire : _____

Attestation : l'attestation est valable sur le seul territoire national et doit être présentée à toute réquisition des agents de l'autorité compétente en complément du permis de conduire en cours de validité.	
Nom de l'organisme de formation : _____	
N° d'agrément : _____	
N° SIREN ou SIRET : _____	
Adresse : _____	
Tél et e-mail : _____	
Attestation délivrée le : / /	
Signature du titulaire de l'agrément et cachet de l'organisme ayant dispensé la formation :	



## DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE «A2 en A» DU PERMIS DE CONDUIRE

### A quoi correspond la formation passerelle A2 vers A ?

Depuis 2016, les candidats au permis moto (y compris les plus de 24 ans) doivent obligatoirement passer le permis A2 avant d'effectuer, 2 ans plus tard, une formation complémentaire de 7 heures qui leur donnera le droit de conduire une moto de la catégorie A, avec ou sans side-car, d'une puissance supérieure à 35 kW.

### Infos +

- Depuis 2016, la puissance des motos n'est pas limitée si celles-ci sont équipées d'ABS. Dans le cas contraire, la puissance est limitée à 73,6 kW.
- Vous pouvez choisir de passer tous les permis de la catégorie A sur véhicule à changement de vitesse manuelle ou automatique. Tout permis passé sur un véhicule automatique vous restreint à conduire uniquement un véhicule automatique (code 78). La seule manière de lever cette restriction est une régularisation.

### Objectifs de la formation

- Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques et à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW
- Comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite
- Travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite

### Déroulement de la formation :

Cette formation d'une durée de 7 heures se déroule en 3 temps :

- **2 heures de formation théorique**

**Présentation en salle de code avec le moniteur diplômé de l'autorisation d'enseigner.**

L'élève est amené à s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto, à partir des éléments suivants : type de permis détenu(s) et année(s) d'obtention, nombre de kilomètres parcourus par an, type de motocyclette(s) utilisée(s), perception des dangers de la route, attentes à l'égard du stage...

#### **Accidentalité, vitesse, détectabilité**

Présentation, par l'enseignant, des statistiques globales de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motos.

Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes et aux quatre principaux cas d'accidents impliquant les motos.

Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse :

- vitesse et perception visuelle ;
- vitesse et trajectoire : regard, freinage, maintien de l'allure et accélération ;
- vitesse et conséquences sur l'équilibre, la force centrifuge, le freinage, l'adhérence.

Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection pour la sécurité et sur les conséquences, pour l'intégrité physique du motard, de l'absence d'équipement ou d'un équipement inadapté en cas d'accident et/ou de chute.

#### **Conduite et produits psychoactifs**

Explications et échanges sur les effets psychologiques et physiologiques des produits psychoactifs dans le cadre de la conduite (alcool, drogues et médicaments).

Les sanctions.



- **2 heures de formation pratique hors circulation**

Durant cette séquence, l'élève doit disposer d'une moto catégorie A.

Il s'agit de s'adapter à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage...) et surtout de démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses.

Explications et travail sur les situations de changements de direction à droite et à gauche :

- mouvements et positionnements du regard ;
- mouvements et positionnements de la tête et du corps ;
- comprendre l'utilité du slalom au regard de la réalité des situations rencontrées en circulation et réalisation d'exercices.

Explications et travail sur le freinage :

- utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon dissociée ;
- utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon concomitante ;
- explications sur le transfert des masses ;
- comment s'arrêter et repartir en courbe.

Explications et travail sur les techniques d'inclinaison :

- réalisation d'exercices sur l'inclinaison de la machine : travail du guidon, des pieds et des genoux.

- **3 heures de formation pratique en circulation**

L'objectif de cette séquence est de réaliser un audit de la conduite de l'élève, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.

La séquence de circulation s'effectue avec un élève sur la moto adaptée en catégorie A.

Dans le véhicule suiveur prend place l'enseignant, installé au poste de conduite, en liaison radio avec l'élève conducteur de la motocyclette.

L'élève effectue de la conduite hors et en agglomération, à l'issue desquelles, quelques minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.

Ce bilan comprend :

- le ressenti de l'élève sur sa prestation ;
- un bilan de cette prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, selon toute méthode à sa convenance, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite de motocyclettes d'une puissance supérieure à 35 kW.

## Equipements obligatoires en formation

- Casque homologué
- Gants possédant le marquage NF ou CE
- Blouson ou veste manches longues
- Pantalon ou combinaison
- Bottes ou chaussures montantes.

### Obtention du permis A

Pas d'examen auprès d'un inspecteur du permis de conduire.

Cette formation sera validée au bout des 7 heures par votre formateur diplômé moto et cours d'autorisation d'enseigner.

Pour obtenir votre délivrance de permis de la bonne catégorie, l'établissement de formation se doit de faire les démarches auprès d'ANTS pour la validation de celle – ci pour le recevoir avec la nouvelle catégorie A obtenu.

**ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION REQUISE  
POUR L'OBTENTION DE LA CATEGORIE A DU PERMIS DE CONDUIRE  
PAR LES TITULAIRES DE LA CATEGORIE A2 DEPUIS AU MOINS DEUX ANS**

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 8 novembre 2012.

**L'organisme**

Nom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
N° SIREN ou SIRET : \_\_\_\_\_ N° d'agrément : \_\_\_\_\_  
Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral : \_\_\_\_\_

**Atteste que**

Nom de famille : \_\_\_\_\_ Nom d'usage : \_\_\_\_\_  
Prénoms : \_\_\_\_\_  
Né(e) le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Date d'obtention du permis A2 : \_\_\_\_\_ N° du permis de conduire : \_\_\_\_\_

**A suivi les sept heures de formation pratique requise pour l'obtention de la catégorie A par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins deux ans.**

Date de délivrance de l'attestation :  /  /

Signature du bénéficiaire de la formation :

Cachet de l'organisme ayant dispensé la formation et signature du titulaire de l'agrément :

**Avertissement :** Le titulaire de la présente attestation ne sera autorisé à conduire les véhicules de la catégorie A qu'à compter du jour où il sera en possession du titre de conduite correspondant.

Exemplaire titulaire de permis A2

## **DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE «BE » DU PERMIS DE CONDUIRE**

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

L'objectif du permis BE est d'être capable de conduire et manœuvrer un véhicule de la catégorie B, attelé d'une remorque d'un PTAC supérieur à 750 kg et ne dépassant pas 3,5 tonnes. L'addition des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 4,25 tonnes sans dépasser les 7 tonnes. L'ensemble de véhicules (voiture + remorque) ne doit pas dépasser 18 mètres et la remorque 12 mètres (sans inclure le dispositif d'attelage). Ne pas respecter ces règles est sanctionné par une amende pouvant aller jusqu'à 750€.

L'examen BE est constitué de deux épreuves : l'une dite hors circulation (HC) et l'autre appelée épreuve en circulation (CIR). Il est obligatoire de détenir l'épreuve HC pour pouvoir se présenter à l'épreuve CIR. Épreuve complète (HC + CIR) : 60 minutes. Épreuve en circulation seule (avec HC conservée) : 30 minutes.

### **L'épreuve hors circulation**

Elle est découpée en plusieurs séries de tests :

- Un contrôle concernant les vérifications de sécurité basiques, l'attelage et le dételage d'un ensemble.
- un thème tiré au sort, choisi par l'expert parmi les 6 existants.
- L'Interrogation Orale dont l'objectif est de s'assurer, au cours d'un échange, que le candidat possède des connaissances théoriques liées à la sécurité et qu'il est capable d'adapter sa conduite à des situations complexes. Cette épreuve individuelle est constituée d'un questionnaire tiré au sort parmi 12 fiches.

### **Le test de maniabilité**

L'expert fait tirer au sort l'exercice de maniabilité au premier candidat de la matinée et au premier candidat de l'après-midi. Une fois l'exercice choisi, l'accompagnateur, dont la présence est obligatoire, positionne la voiture sur le « point A » de la fiche de maniabilité à côté et la remorque. Le terme remorque désigne une remorque ou une caravane.

Dans les 5 minutes imparties le candidat :

- Ne doit pas déplacer, renverser ou incliner un obstacle, tant en marche arrière qu'en marche avant.
- Ne doit pas sortir de l'aire de manœuvre en franchissant la ou les lignes de rives avec la bande de roulement d'un pneu de l'ensemble de véhicules.
- Doit immobiliser le véhicule au point A, sans franchir la zone matérialisant :
  - La place de stationnement ;
  - L'arrêt de précision.

Il faut obtenir un minimum de 19 points sur 23, ne pas commettre d'erreur éliminatoire et ne pas avoir reçu un résultat défavorable à l'exercice de maniabilité pour réussir l'épreuve HC. Le candidat conserve la réussite à cette partie de l'examen durant 3 ans, à condition que son examen du Code de la route soit également valide. L'expert vérifie l'identité des candidats. Sans justification d'identité, l'examen est refusé !

## L'examen pratique

Le temps de 30 minutes consacré à l'épreuve en circulation comprend :

- L'accueil, la vérification de l'identité et la présentation de l'épreuve ;
- Les vérifications et les dispositions préalables à la conduite du véhicule ;
- L'établissement du bilan des compétences.

L'épreuve en circulation a lieu sur de multiples itinéraires composés d'environ 1/3 d'agglomération et 2/3 de rase campagne (route/autoroute).

Tout au long du trajet, l'examineur devra s'assurer que le candidat :

- Est respectueux du code de la route
- Circule sans créer de danger ou de gêne pour lui ainsi que pour les autres
- A conscience des particularités engendrées par la conduite d'un ensemble de véhicules
- A la maîtrise des commandes et qu'il sait manipuler son véhicule
- Est autonome pour suivre et respecter un trajet Il faut obtenir un minimum de 17 points et ne pas commettre de faute entraînant une élimination. L'expert communique le résultat au candidat et procède à un commentaire pédagogique à propos des points nécessitant un complément de formation. Un résultat favorable à l'épreuve en circulation entraîne la réussite à l'examen.

### LES ERREURS ÉLIMINATOIRES

Avec ou sans intervention de l'expert, une erreur éliminatoire entraîne l'échec. Elle est constituée en cas de :

- Circulation à gauche sur chaussée à double sens ;
- Franchissement d'une ligne continue ;
- Circulation sur bande d'arrêt d'urgence et/ ou voies réservées ;
- Non-respect d'un panneau d'accès interdit (routes et autoroutes) ;
- Circulation en sens interdit ;
- Non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt.

En cas d'insécurité, l'expert peut également arrêter l'examen entraînant l'échec. Dans tous les cas, sans en préciser le caractère éliminatoire, l'expert signale clairement cette erreur au candidat.

## COMPÉTENCES

## COMPÉTENCES ASSOCIÉES

**Maîtriser le maniement de l'ensemble du véhicule dans un trafic faible ou nul et effectuer les vérifications courantes de sécurité**

- Connaître les principaux organes et équipements de l'ensemble, les principales commandes et le tableau de bord.
- S'installer au poste de conduite et connaître les documents spécifiques au conducteur du véhicule, au véhicule tracteur et à la remorque.
- Effectuer les contrôles visuels avant la mise en route du moteur.
- Diriger l'ensemble en marche avant et en marche arrière, en ligne droite et en courbe et savoir réaliser un arrêt de précision.
- Regarder autour de soi et avertir.
- Connaître et adopter les attitudes élémentaires de sécurité (accès au véhicule, gestes et postures).
- Savoir réaliser un attelage et un dételage

**Appréhender la route en fonction du gabarit de l'ensemble et circuler dans des conditions normales**

- Rechercher la signalisation spécifique, les indices utiles et en tenir compte.
- Connaître et respecter les règles de circulation (notamment celles spécifiques aux ensembles).
- Positionner l'ensemble sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- Utiliser toutes les commandes et adapter l'allure aux situations.
- Tourner à droite et à gauche.
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.

**Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers**

- Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser, être dépassé.
- Négocier les virages de façon sécurisante.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers (notamment les usagers vulnérables) et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.
- Quitter un stationnement, repartir après un arrêt et s'insérer dans la circulation.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, ...

**Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique**

- Suivre un itinéraire de manière autonome.
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
- Savoir préparer un trajet longue distance en autonomie.
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : • Protéger, Alerter, Secourir.
- Connaître les aides à la conduite (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- Pratiquer l'éco-conduite

## DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE «C, CE» DU PERMIS DE CONDUIRE

### Les catégories de permis

Le permis C (21 ans) permet de conduire des véhicules automobiles construits pour le transport de marchandises, pouvant accueillir 8 passagers au maximum en plus du conducteur et dont le PTAC excède 3 500 kg.

Le permis CE permet d'atteler une remorque ou semi-remorque (CE) dont le PTAC excède 750 kg.

Les examens C et CE sont constitués de deux épreuves ; l'une dite hors circulation (HC) et l'autre appelée épreuve en circulation (CIR). Il est obligatoire de détenir l'épreuve HC pour pouvoir se présenter à l'épreuve CIR.

Epreuve HC » C = 30 minutes

Epreuve HC » CE = 60 minutes

Epreuve CIR = 60 minutes

### L'épreuve hors circulation

Elle est découpée en plusieurs séries de tests :

- L'interrogation écrite a pour but de vérifier les connaissances du candidat dont l'acquisition peut difficilement être contrôlée dans la pratique.
- Il s'agit de répondre à 10 questions issues d'une banque de 200 questions, dans un temps imparti de 6 minutes.
- Un contrôle concernant les Vérifications de sécurité basiques, l'attelage et le dételage d'un ensemble. • Un Thème tiré au sort, choisi par l'expert parmi le 6 existants.
- L'Interrogation Orale dont l'objectif est de s'assurer, au cours d'un échange, que le candidat possède des connaissances théoriques liées à la sécurité et qu'il est capable d'adapter sa conduite à des situations complexes. Cette épreuve individuelle est constituée d'un questionnaire tiré au sort parmi 12 fiches.

### Le test de maniabilité

L'expert fait tirer au sort l'exercice de maniabilité au premier candidat de la matinée et au premier candidat de l'après-midi. Une fois l'exercice choisi, l'accompagnateur, dont la présence est obligatoire, positionne le véhicule sur le « point A » de la fiche de maniabilité. Pour la catégorie CE, la remorque est placée à côté du véhicule tracteur.

Dans les 5 minutes imparties :

- Ne pas déplacer, renverser ou incliner un obstacle, tant en marche arrière qu'en marche avant.
- Ne pas sortir de l'aire de manœuvre en franchissant la ou les lignes de rives avec la bande de roulement d'un pneu.
- Immobiliser le véhicule au point A, sans franchir la zone matérialisant :
  - La place de stationnement ;
  - L'arrêt de précision.

## L'examen Pratique

L'épreuve en circulation dure 60 min et comprend :

1. l'accueil, la vérification de l'identité ;
2. la présentation de l'épreuve ;
3. l'épreuve proprement dite ;
4. le bilan et la transcription du résultat.

Sur un parcours varié, urbain pour un tiers, et routier, voire autoroutier ou assimilé, la conduite effective de 45 minutes devra comprendre une conduite autonome d'environ 10 minutes.

Le candidat devra savoir :

- S'arrêter sur un emplacement de stationnement puis le quitter ;
- Bien utiliser les rapports de la BV ;
- Suivre un itinéraire établi, en se guidant seul pendant la durée indiquée ;
- Appliquer le Code de la route ;
- Adapter son allure aux conditions de circulation (gabarit, signalisation) ;
- Adopter une allure normale respectant la sécurité de tous ;
- Conduire dans un souci d'économie (carburant, gaz à effet de serre) ;
- Faire preuve de courtoisie envers les usagers et les plus vulnérables.

Il faut obtenir un minimum de 17 points et ne pas commettre de faute entraînant une élimination. L'expert communique le résultat au candidat et procède à un commentaire pédagogique à propos des points nécessitant un complément de formation. Un résultat favorable à l'épreuve en circulation entraîne la réussite à l'examen.

### LES ERREURS ÉLIMINATOIRES

Avec ou sans intervention de l'expert, une erreur éliminatoire entraîne l'échec.

Elle est constituée en cas de :

- Circulation à gauche sur chaussée à double sens ;
- Franchissement d'une ligne continue ;
- Circulation sur bande d'arrêt d'urgence et/ ou voies réservées ;
- Non-respect d'un panneau d'accès interdit (routes et autoroutes) ;
- Circulation en sens interdit ;
- Non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt.

En cas d'insécurité, l'expert peut également arrêter l'examen entraînant l'échec.

Dans tous les cas, sans en préciser le caractère éliminatoire, l'expert signale clairement cette erreur au candidat.



## **COMPÉTENCES**

**Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul**

**Effectuer les vérifications courantes de sécurité du véhicule ou de l'ensemble et effectuer les exercices de maniabilité**

**Appréhender la route en fonction du gabarit du véhicule ou de l'ensemble dans des conditions normales de circulation**

**Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers**

## **COMPÉTENCES ASSOCIÉES**

- Connaître les principaux organes du véhicule/ensemble, les principales commandes et le tableau de bord.
- S'installer au poste de conduite.
- Effectuer les contrôles visuels avant la mise en route du moteur.
- Démarrer et s'arrêter.
- Utiliser la boîte de vitesses (selon l'équipement).
- Diriger le véhicule ou l'ensemble en marche avant et en marche arrière, en ligne droite et en courbe...
- Regarder autour de soi et avertir.
- Connaître les éléments constitutifs de la chaîne cinématique et leur principe de fonctionnement.

Avoir des connaissances sur l'ensemble des réglementations relatives au transport routier.

- Connaître les documents spécifiques au conducteur, au véhicule ou à l'ensemble et au transport routier.
- Connaître les équipements et le principe de fonctionnement des organes essentiels du véhicule ou de l'ensemble et savoir les vérifier.
- Connaître et adopter les attitudes élémentaires de sécurité (accès au véhicule, gestes et postures).
- Savoir réaliser :
  - un stationnement en créneau pour les C1 et C ;
  - une mise à quai pour les C1, C et C1E, CE ;
  - Savoir réaliser un attelage et un dételage (spécifique C1E et CE).

- Rechercher la signalisation (notamment celle spécifique au véhicule conduit), les indices utiles et en tenir compte.
- Connaître et respecter les règles de circulation (notamment celles spécifiques au véhicule conduit).
- Positionner le véhicule ou l'ensemble sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- Utiliser toutes les commandes et adapter l'allure aux situations.
- Tourner à droite et à gauche.
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.

- Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser, être dépassé.
- Négocier les virages de façon sécurisante.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers (notamment les usagers vulnérables) et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.
- Quitter un stationnement, repartir après un arrêt et s'insérer dans la circulation.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.
- Conduire en déclivité.

---

**Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique**

- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts,...
- Suivre un itinéraire de manière autonome.
- Connaître les principaux facteurs généraux de risques au volant, les facteurs plus spécifiques à la conduite des véhicules lourds et les recommandations à appliquer.
- Savoir préparer un trajet longue distance en autonomie.
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir. • Savoir prendre en compte les passagers (spécifique transport en commun).
- Connaître les aides à la conduite (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- Pratiquer l'éco-conduite.